



# Région Centre

*Direction de l'Enseignement Supérieur  
de la Recherche et du Transfert de Technologie*

## APPEL A PROPOSITIONS BOURSES DOCTORALES REGIONALES 2010

### **1. CADRE GENERAL**

Comme les années précédentes, la Région attribuera en 2010 des bourses doctorales. Ces bourses doctorales sont de deux types et comprennent, d'une part, des bourses de thèse entièrement financées par la Région et, d'autre part, des bourses de thèse cofinancées par la Région et une entreprise ou un organisme de recherche ou un autre établissement.

Elles sont toutes attribuées pour une durée de trois ans à de jeunes étudiants-chercheurs titulaires d'un master et préparant une thèse dans un laboratoire situé sur le territoire de la région Centre, **tout en étant inscrits dans l'une des deux universités : Orléans ou Tours.**

L'appel à propositions porte sur des sujets de thèse. Après sélection par les Ecoles doctorales et la Commission permanente du Conseil régional, il sera procédé à un appel à candidatures.

Les sujets susceptibles de bénéficier de ce type de bourse doivent satisfaire au mieux aux critères suivants :

- contribuer à l'affirmation des domaines de recherche bien ancrés en région et dotés d'une visibilité au moins nationale ;
- favoriser les collaborations entre disciplines et/ou entre organismes.

La Région demande aux bénéficiaires des bourses régionales de suivre, au cours de la préparation de leur thèse, un module de formation à la diffusion de la culture scientifique mis en place par les Ecoles doctorales afin qu'ils puissent par la suite diffuser les résultats de leurs travaux en particulier auprès des collégiens et des lycéens.

## **2. MODALITES DE SELECTION**

### **2.1. Les bourses de thèse entièrement financées par la Région**

**Les demandes de bourses entièrement financées par la Région**

**sont à transmettre directement**

**aux Ecoles doctorales des deux universités.**

Les Ecoles doctorales des universités d'Orléans et de Tours auront à charge de rassembler les sujets relevant de l'ensemble des laboratoires sur lesquels s'appuient ces Ecoles doctorales, en s'assurant de la conformité de ces propositions avec les critères d'appréciation précités de la Région.

En 2010, la Région offre 25 bourses :

- ✓ d'un montant unitaire de **30 000 €/an**
- ✓ réparties entre les Ecoles doctorales de la façon suivante :
  - Ecoles doctorales Santé, Sciences et Technologies des universités d'Orléans et de Tours : 18 dont 14 au moins portant sur les thématiques prioritaires citées en annexe 1,
  - Ecoles doctorales Sciences Humaines et Sociales des universités d'Orléans et de Tours : 7 dont 3 au moins portant sur les thématiques prioritaires citées en annexe 1.

Les sujets de thèse sélectionnés par les Ecoles doctorales sont transmis à la Région pour choix des sujets par la Commission permanente du Conseil régional :

- au plus tard le **11 février 2010** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Santé, Sciences et Technologies,
- au plus tard le **18 juin 2010** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Sciences humaines et sociales.

Les laboratoires d'accueil et les organismes gestionnaires des bourses seront également indiqués dès cette étape.

Les Ecoles doctorales devront veiller à assurer la plus large publicité aux sujets retenus, notamment par le biais des sites internet des Universités.

Un appel à candidatures devra être lancé auprès des étudiants de Master ou étudiants titulaires d'un master (inscrits ou non dans les universités d'Orléans ou de Tours).

Le choix des candidats sera assuré par des jurys organisés par les Ecoles doctorales correspondantes des deux universités.

Les candidats devront être âgés de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A l'issue de ces jurys, les Ecoles doctorales devront transmettre à la Région, pour chaque sujet et laboratoire d'accueil, le nom du candidat retenu.

## **2.2. Les bourses de thèse "cofinancées" par la Région et un organisme de recherche ou une entreprise ou un autre établissement**

Les bourses de thèse "cofinancées" par la Région relèvent en priorité des thématiques citées en annexe 1.

Les sujets doivent être accompagnés des pièces précisées en annexe 2 et présentés selon le modèle de tableau figurant également en annexe 3.

Le montant du financement régional est fixé forfaitairement à **17 000 €/an** (il ne pourra pas représenter plus de 60% du montant total de la bourse).

Un jury ad hoc se réunira pour classer les sujets en tenant compte des priorités thématiques de la Région. La Commission Permanente sera alors saisie pour attribuer ces bourses "cofinancées" à partir de ce classement.

Les informations concernant les bénéficiaires de ces bourses cofinancées sont à transmettre à la Région après la décision de la Commission permanente établissant la liste des sujets retenus.

Les candidats devront être âgés de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Les demandes de bourses "cofinancées" avec les entreprises ou les organismes de recherche ou un autre établissement peuvent être transmises à la Région jusqu'au mardi 4 mai 2010 (au titre de l'année universitaire 2010/2011) pour une décision au plus tard en juillet 2010.**

## **3. ENGAGEMENT DES CREDITS**

L'engagement des crédits est permis par l'établissement d'une convention entre la Région et les Universités d'Orléans ou de Tours, le CNRS, l'INRA, le BRGM, l'IRD, le CEMAGREF, le Muséum National d'Histoire Naturelle, le CEA, l'Inserm, ou un autre établissement (ADEME, CNES...), signée par le président du Conseil régional et le représentant de l'établissement concerné.

Cette convention ne peut être établie que si les noms des bénéficiaires sont connus. Aussi, dans l'intérêt des boursiers, les différents établissements doivent veiller à communiquer le plus rapidement possible à la Région les noms des boursiers et leur curriculum vitae.

## **4. OBLIGATION DES CENTRES DE RECHERCHE ET DES UNIVERSITES**

Ces obligations sont décrites dans les conventions passées entre les établissements et la Région.

Il est néanmoins important de rappeler que **la Région n'assume aucune obligation d'employeur à l'égard des boursiers**, même si elle finance souvent l'intégralité de la rémunération et des charges sociales. Les organismes de recherche et les universités doivent par conséquent prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'assurance du boursier, le paiement éventuel d'indemnités de chômage, l'établissement d'une fiche de paie, etc.

Il est également rappelé qu'en cas d'absence prolongée du boursier (maternité, maladie...), il importe de prévenir la Région ; en tout état de cause, la Région assure

trente-six mois de financement : cette durée est toutefois réduite en cas d'arrêt prématuré du travail de thèse. Cette disposition est également applicable lorsque la rédaction de la thèse dépasse le temps prévu.

### **Contact Région :**

#### **Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie**

Catherine MORIN de FINFE

Tél : 02 38 70 32 13

Fax : 02 38 70 32 97

✉ : virginie.provencheres@regioncentre.fr

## THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR LES SUJETS DE THESE DES BOURSES DOCTORALES FINANCEES PAR LA REGION

### Santé, Sciences et Technologies :

- l'énergie et les matériaux pour l'énergie,
- les sciences de la vie, de la santé et du bien-être,
- les sciences de la terre, de l'environnement et de l'Univers,

et plus spécifiquement sur des sujets :

- en lien avec :
  - o les pôles de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-Etre », « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » et « Elastopôle »,
  - o le pôle européen d'excellence en efficacité énergétique,
  - o le Cancéropôle Grand Ouest,
  - o le synchrotron SOLEIL,
- ou relatifs aux sous-thématiques suivantes :
  - o Calcul scientifique, modélisation, extraction de connaissances à partir de données,
  - o Imagerie,
  - o Matériaux et procédés pour l'énergie,
  - o Géothermie,
  - o Résonance magnétique nucléaire à hauts champs,
  - o Physiologie animale et humaine,
  - o Pharmacologie (molécules organiques et anticorps thérapeutiques),
  - o Infectiologie,
  - o Physiologie cérébrale et neurosciences,
  - o Pathologies pulmonaires,
  - o Ressources renouvelables et développement durable,
  - o Alimentation, nutrition, santé.

### Sciences Humaines et Sociales :

- o Villes, territoires et développement durable,
- o Alimentation, nutrition, santé,
- o La Renaissance,
- o Risques financiers.

**DEMANDE DE BOURSE DOCTORALE COFINANCEE  
AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2009 - 2010**

**Liste des pièces à fournir en deux exemplaires**

\*\*\*\*\*

**1) Pour permettre la décision d'attribution de la bourse :**

- **une page en langage vulgarisé** sur le sujet de thèse proposé et son intérêt par rapport aux objectifs du laboratoire,
- **Note de présentation du co-financeur :**
  - nom
  - statut (Etablissement public, SA...)
  - nom et coordonnées du correspondant
  - lettre d'engagement du cofinanceur pour 3 ans précisant le montant de la participation financière envisagée.
- indication de la thématique de recherche, parmi celles établies par la Région, à laquelle ce sujet se rattache,
- contenu scientifique du programme de thèse (en quelques pages),
- note de présentation du laboratoire :
  - nom du laboratoire
  - statut (UMR, UPR...)
  - nom du directeur du laboratoire
  - effectifs
  - organigramme
- nom du directeur de thèse,
- thématiques du laboratoire,
- liste des principales publications des trois dernières années (dont liste des 10 publications les plus significatives) et des thèses soutenues au laboratoire,
- collaborations nationales et internationales du laboratoire,
- liste des principaux équipements nécessaires à la préparation de la thèse,
- toute information complémentaire jugée nécessaire par le laboratoire (cohérence avec des programmes de recherche ou des priorités soutenues par la Région...).
- Coordonnées du gestionnaire de la bourse

**2) Après la décision d'attribution de la bourse :**

- **curriculum vitae du bénéficiaire de la bourse.**

**Note importante :** la bonne compréhension du dossier est une condition indispensable pour son financement. Il est donc de l'intérêt du laboratoire de rendre accessible son propos.

## MODELE

<b>ETABLISSEMENT DEMANDEUR : .....</b> <b>PROPOSITIONS DE SUJETS DE THESE CO-FINANÇABLES</b> <b>AVEC UN ORGANISME DE RECHERCHE, UNE ENTREPRISE OU UN AUTRE ETABLISSEMENT</b>			
--	--	--	--

CLASSEMENT	SUJET PROPOSE	COFINANCEUR	LABORATOIRE CONCERNE	THEMATIQUE REGIONALE (voir annexe 1)

**NB : Si l'établissement demandeur n'est pas le gestionnaire de la bourse, il conviendra de le préciser.**